

Session plénière du Conseil départemental
Discours d'ouverture du Président
Dominique Le Mèner

Décision Modificative n°1 - 21 octobre 2016

Mes chers Collègues,

Nous sommes réunis ce jour pour débattre de la décision modificative n°1 qui porte sur des mouvements réels de dépenses et de recettes toutes sections confondues de 2,500 M€. Notre budget 2016 représentera un montant global (BP plus DM) de 625 millions d'euros.

Avant de détailler son contenu, je voudrais vous dire quelques mots de l'Assemblée des Départements de France qui s'est tenue les 6 et 7 octobre à Poitiers, à laquelle j'ai participé en votre nom.

En résumé, trois évènements marquants.

Tout d'abord, l'adoption à l'unanimité de la motion commune des Départements de France que je vous ai d'ailleurs adressée par courriel le jour même.

Après l'échec des négociations en juin dernier et le refus du Gouvernement de compenser le RSA à l'année 2014, les Départements ont tenu à rappeler leurs difficultés financières et la nécessité de bénéficier

d'une aide de l'Etat de 400 millions d'euros alors qu'était annoncé un montant de 200 millions.

L'ADF s'est aussi prononcée contre, et je tiens à reprendre les termes exacts et unanimes de la motion, le scandaleux hold-up prévu par la loi de finances 2017 qui prévoyait dans son article 14 une nouvelle ponction de 400 millions de ressources aux Départements par l'évolution de la Dotation de la Réforme de la Taxe Professionnelle et la Dotation de Compensation d'exonération de fiscalité directe locale.

L'ADF a aussi proposé un nouveau pacte financier avec l'Etat pour que la non compensation des allocations de solidarité qui pèsent dans chaque budget départemental soit analysée et qu'une dotation nationale puisse être réparties entre les 84 départements susceptibles d'en être bénéficiaires.

En fin de congrès le représentant de l'Etat, non pas le Président de la République comme au congrès des Maires, non pas le Premier Ministre comme au congrès des Régions mais le Ministre Baylet s'est adressé avec condescendance à ses ex-collègues. Venu en mission les mains vides, il a brutalement rejeté les demandes financières légitimes et unanimes des Départements après en avoir été l'un des défenseurs lorsqu'il n'était pas au gouvernement.

Pour le Ministre, la collectivité qui doit supporter seule l'évolution des charges de solidarité transférées

sans être écouté tout en continuant à subir des ponctions sur son budget, c'est le Département !

En résumé, ce congrès a été un congrès à la fois combattif et de propositions. Des propositions qui seront d'ailleurs présentées au Sénat le 2 février prochain aux candidats à la présidentielle.

Ce sont véritablement des propositions qui portent notamment sur une ruralité dynamique et prennent en compte les conclusions d'une étude commandée par l'ADF à Christophe Guilluy dont vous avez pu trouver un exemplaire sur votre table : l'atlas des Départements 2016.

Cette expertise démontre qu'il faut se battre pour le Département. C'est le "dernier échelon visible de la France des invisibles" qui peut encore répondre à une question qui n'est ni sociale ni économique mais une question de cohésion nationale, et met en lumière les fragilités sociales et territoriales qui traversent notre pays.

En effet, la « fracture sociale » identifiée par Marcel Gauchet dans début des années 90, se double aujourd'hui d'une importante fracture territoriale. Notre modèle se divise entre d'un côté des métropoles qui accumulent les richesses et les autres territoires qui seraient relégués aux marges de la mondialisation. Pourtant, cette « France périphérique » représente 60 %

de la population et se sent de plus en plus abandonnée par les pouvoirs publics.

D'autre part, la représentation du territoire véhiculé par l'INSEE tend à marginaliser les territoires ruraux. Ainsi selon, le découpage de ce prestigieux Institut, la France serait devenu à 80% « urbaine » voir à 95 % sous influence urbaine. Pour ce faire, l'INSEE n'hésite pas à regrouper dans la catégorie « grands pôles urbains » des villes comme Le Creusot, Roanne, Oyonnax, Bourg-en-Bresse, Bar-le-Duc, Villeneuve-sur-Lot, Thionville, Guéret ou la Ferté Bernard...

A partir de cette « étrange classification », il n'est plus étonnant que certains, dont je n'ai pour ma part jamais fait partie, aient voulu supprimer les départements estimant qu'ils étaient devenus inutiles face à l'essor des métropoles.

Si l'INSEE ne voit plus de ruralité, beaucoup d'élus locaux, eux la rencontre tous les jours sur le terrain. Cette « France des territoires » dont certains voudrait nier l'existence, existe bel et bien. Elle veut continuer à être représentée notamment par les départements qui ont un rôle essentiel dans la mise en œuvre des politiques de solidarité qu'elle soit humaine ou territoriale.

Il ne s'agit pas ici de nier l'importance des grandes métropoles qui sont des locomotives

indispensables au développement économique de notre pays mais de souligner l'importance d'un aménagement équilibré du territoire.

Grâce à ses investissements et ses politiques de proximité, le Département assure pleinement son rôle de gardien de l'égalité des territoires. Les structures départementales (ATD, circonscription d'action sociale, centres de PMI) sont bien souvent avec les services municipaux les derniers services publics dans les territoires les plus enclavés, qu'il s'agisse des quartiers dits « difficiles ou des territoires très ruraux.

Malheureusement, je ne peux que partager le constat de Christophe Guilluy et Christophe Noyé quand ils affirment que « Le Département voit ses marges de manœuvre se réduire au rythme de l'explosion de ses dépenses sociales et de la baisse des dotations de l'État. Le paradoxe est que ce processus se réalise à un moment où cette collectivité n'a jamais été aussi pertinente et utile » !

Je suis sûr que vous serez passionné par la lecture de cette étude qui est particulièrement enrichissante pour notre culture départementale.

Je voudrais aussi remercier Véronique Rivron qui le 1^{er} jour du Congrès est allée présenter notre opération innovante et conquérante Sarthe Me Up qui

avait été retenue, comme exemple, lors d'une table ronde sur les marques départementales ou régionales.

Avant d'évoquer la DM1, je voudrais aussi revenir sur un sujet qui a été l'objet d'agitation politique, à savoir une des facettes du futur schéma départemental routier, je veux parler du diffuseur autoroutier de la Chapelle St Rémy - Beillé - Connerré.

Je rappelle que l'actualisation du schéma est toujours en cours. Elle est toujours entre les mains de la Commission Infrastructures Routières qu'il l'a examinée lundi dernier et qui a émis un avis favorable à l'unanimité, ce qui mérite d'être souligné.

Face à la baisse historique des dotations de l'Etat et à la non compensation des allocations de solidarité, nous avons dû faire des choix responsables en novembre 2015 concernant nos programmes d'investissements, notamment routiers, en différant certaines opérations comme la déviation de Vaas, la RD92, la RD305 ou encore le diffuseur autoroutier de la Chapelle St Rémy - Beillé - Connerré.

Comme je l'avais indiqué, j'ai rapidement entrepris de nouvelles démarches pour obtenir des concours. J'ai rencontré à 2 reprises, et notamment en août dernier, le Directeur général de Cofiroute afin qu'il puisse majorer leur participation au financement de ce diffuseur.

De même, suite à l'annonce en juillet dernier par le Président de la République d'un nouveau plan autoroutier, j'ai adressé au Secrétaire d'Etat en charge des transports un courrier sollicitant l'inscription du projet sarthois dans le futur plan autoroutier, courrier que je vous ai adressé en copie.

Ce plan, financé par l'augmentation des tarifs des péages et un allongement de la concession autoroutière, a été confirmé. C'est avec plaisir que j'ai reçu le 26 septembre un courrier de M le Préfet de Région m'informant que le diffuseur sarthois était retenu parmi les 30 projets prioritaires et qu'il convenait de confirmer notre intérêt pour que le projet soit pris en compte à hauteur de 50%, ce que j'ai bien évidemment immédiatement fait.

J'avais également sollicité Bruno Retailleau qui avait annoncé devant notre Assemblée en janvier dernier, que la Région allait à nouveau consacrer des crédits pour des projets routiers classés d'intérêt interrégional, ce qui avait été abandonné par la précédente majorité en 2004...

Là aussi, les nouvelles sont bonnes puisque le projet va être retenu pour un financement important pour le diffuseur et pour le barreau, et plusieurs autres opérations.

Enfin, j'ai sollicité les Communautés de communes du Pays des Brières et du Gesnois et de l'Huisne Sarthoise pour qu'elles participent financièrement. Ce partenariat local est nécessaire.

Ainsi, la décision prise en novembre 2015 par notre collectivité va conduire à un engagement fortement minoré de nos finances départementales, et je m'en félicite, et le ramener à environ 15 M€ de moins qu'il était prévu à l'origine.

Comme vous le savez, nous débattons du schéma routier dans son ensemble, lors d'une prochaine séance.

Ce matin, avant de venir à l'Epau, avec Frédéric Beauchef, Dominique Aubin et Patrick Desmazières, nous avons ouvert le dernier tronçon de la rocade Est pour laquelle nous avons consacré 1,8M€.

Ce sont plus de 5 M€ d'euros que le Département a investi depuis octobre 2014 pour fluidifier la circulation et les échanges sur la rocade Nord-Est et Est.

Parmi les rapports qui sont présentés ce jour, je vais mettre en exergue trois rapports.

En premier, c'est le rapport de la chambre régionale des comptes sur les exercices 2010 et suivants que va vous présenter Fabien Lorne.

La Chambre régionale porte une appréciation très positive sur la gestion de notre collectivité et notamment sur la période entamée sous la présidence de Roland du Luart, qui s'est poursuivie avec Jean-Marie Geveaux et que j'ai l'honneur de clôturer.

L'analyse de cette institution indépendante montre très clairement que notre collectivité mène une politique ambitieuse pour le développement de la Sarthe tout en réussissant à maîtriser ses dépenses de fonctionnement.

Le Département a ainsi investi 440 M€ sur la période étudiée, soit 20 % de plus que les départements de population équivalente.

Dans le même temps, le Département a poursuivi son objectif de désendettement puisque l'encours de la dette est passé de 498 € à 395 € par habitant, ce qui nous situe très en dessous des départements de taille comparable (497 € par habitant).

En outre, les dépenses de personnel sont inférieures de près de 4% à celles observées dans les départements de la même strate (170 € par habitant contre 177 € en moyenne).

Alors que l'ensemble des départements subissent une contrainte budgétaire inédite, je crois que chacun pourra se réjouir de ces résultats qui sont le fruit de

l'esprit de responsabilité qui anime la majorité départementale depuis plusieurs années. Ils traduisent aussi l'investissement et la compétence de l'ensemble des services du Conseil départemental.

Transition toute trouvée pour parler d'un second rapport qui est soumis à votre vote, celui de la solidarité.

Nous réduisons dans ce domaine notre inscription budgétaire pour l'APA à domicile d'1,5 million d'euros.

Il en est de même pour les dépenses de fonctionnement en établissement pour personnes handicapées.

Par contre, nous sommes une nouvelle fois contraint d'ajouter 480 000 € de crédits pour les Mineurs Etrangers Isolés dont le nombre en Sarthe est passé de 39 en décembre 2013 à 141 en août dernier.

Sur ce sujet, là encore, le Ministre Baylet n'a pas voulu entendre les Départements à Poitiers.

Troisième rapport que je souhaitais mettre en lumière, celui qui porte sur les espaces naturels sensibles, de véritables atouts pour notre politique environnementale en relation avec celles du tourisme, du sport et de l'attractivité.

Il vous est proposé une inscription complémentaire de 150 000 € pour des acquisitions qui entrent dans le développement de cette politique de préservation de sites.

Enfin, et pour conclure mes Chers Collègues, Vous avez pu aussi constater que l'accueil café s'est déroulé ce matin dans le Dortoir des Moines.

C'est la suite logique du transfert de gestion au Centre Culturel de la Sarthe de l'Abbaye de l'Epau à compter du 1^{er} juillet dernier.

Désormais, notre foyer bar et le bureau adjacent sont occupés par les services du CCS.

Dans un rapport, il est signalé que nous allons engager des travaux pour aménager le Passage Charretier en bar – cafétéria, qui deviendra un point de convivialité lors des visites en augmentation.

C'est dans cet endroit que nous nous retrouverons pour l'accueil une fois que les travaux auront été réalisés, bien évidemment en relation avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Dans la mise en valeur de notre patrimoine, comme dans toutes les politiques menées par le Conseil départemental, les contraintes financières inédites que fait peser l'Etat sur les départements n'ébranleront

jamais notre volonté d'agir toujours plus dans l'intérêt des Sarthoises et des Sarthois et pour l'avenir de la Sarthe !